

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote
(vote public) : 27

o Pour : 27

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale,

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/18

OBJET DE LA SEANCE :

Commission d'Appel
d'Offres

Composition

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1414-1, L. 1414-2 et L. 1411-5, les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'élire à la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes en plus du Président (membre de droit) :

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041318-DE
Reçu le 17/04/2026

MEMBRES TITULAIRES

- Gilles JURY
- Maryline SOUTRENON
- Jean-Michel POINAS
- Pascal GOUY
- Bernard SOUVIGNET

MEMBRES SUPPLEANTS

- Jean-Pierre SANTY
- François-Régis SABY
- Gilles CIBERT
- David REVENU
- Bruno RASCLE

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles JURY,
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041318-DE
Reçu le 17/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le